

## Appel à candidatures

### 1 poste d'enseignant/e référent/e pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (50%) + chargé/e de mission pour l'accompagnement des équipes dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (50%)

#### Textes de référence :

Loi n° 2005 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n° n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention.

En application de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'arrêté du 17 août 2006 prévoit l'affectation d'enseignants à des fonctions de référents pour la scolarisation des élèves handicapés.

L'objectif est de permettre que tout enfant ou adolescent présentant un handicap puisse bénéficier d'un parcours de formation qui se déroulera dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation élaboré par une équipe pluridisciplinaire.

La mise en œuvre et l'évaluation de ce projet seront effectuées par une « équipe de suivi de la scolarisation » comprenant l'élève, ou ses parents ou représentant légal et le référent de l'élève.

### MISSIONS SOUS L'AUTORITE DE L'IEN ASH

#### En tant qu'ERSEH :

- Être l'interlocuteur privilégié et assurer une mission d'accueil et d'information auprès des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention une école, un établissement scolaire ou une unité d'enseignement, ou suivant une scolarité à domicile, en lien avec la maison départementale de l'autonomie.
- Veiller à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, en favorisant l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève (psychologue scolaire ou conseillers d'orientation psychologue, médecins, assistantes sociales, infirmiers scolaires, structures de soin, praticiens privés), en lien avec les chefs d'établissement ou les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription selon le lieu de scolarisation de l'enfant
- Réunir et animer l'Equipe de Suivi de Scolarisation

#### En tant que chargé/e de mission :

- Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.
- Participer à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins,) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Accompagner les équipes éducatives dans la rédaction de GEVASCO première demande.
- Participer à l'accompagnement des familles d'élèves à besoins particuliers.

### CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES

- Être professeur/e des écoles, titulaire du CAPPEI
- Avoir compris les enjeux et les principes de la loi du 8 juillet 2013 pour la mise en œuvre d'une école inclusive et de la loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Avoir une expérience dans le domaine de l'enseignement spécialisé
- Avoir une bonne connaissance des différentes modalités de scolarisation des élèves à besoins particuliers
- Avoir une bonne connaissance du premier comme du second degré.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Secteurs des collèges de Mens et de Monestier-de-Clermont pour l'accompagnement des équipes et des situations d'élèves à besoins particuliers.

Le suivi des élèves en situation de handicap se fera sur les mêmes secteurs et, pour partie, sur des établissements scolaires du secteur limitrophe.

## CONDITIONS D'EXERCICE

- Les horaires de travail sont irréguliers, ils débordent sur les vacances scolaires.
- La résidence administrative sera au collège Marcel Cuynat à Monestier-de-Clermont.
- Le poste est rattaché à la circonscription Grenoble-ASH-Sud

## CANDIDATURES

**Les personnels intéressés doivent transmettre leur candidature uniquement par courriel (lettre de motivation, curriculum vitae et copie des diplômes requis) à la DSDEN de l'Isère – Division des ressources humaines –**

[ce.dsden38-drh-poste-a-profil@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden38-drh-poste-a-profil@ac-grenoble.fr)

pour le **jeudi 29 juin 2023 à midi** (délai de rigueur).

Une commission départementale entendra les candidats début juillet 2023.